



COMMUNE DE GRAND CHAMP

Maître d'Ouvrage

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES ET D'INSTALLATION D'EQUIPEMENT DE CUISINE

MARCHE N°2026-07

LOT UNIQUE

Date et heure limites de réception des offres :

LUNDI 09 NOVEMBRE 2026 à 12H00

Commune de GRAND-CHAMP

Place de la Mairie

56 390 GRAND-CHAMP

Tél : 02 97 66 76 67

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 – Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 – Variantes et Prestations supplémentaires éventuelles	4
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité	4
3 - Les intervenants	4
3.1 - Conduite d'opération.....	4
3.2 - Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du restaurant scolaire	4
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	5
3.4 - Contrôle technique.....	5
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 - Documents à produire.....	6
6.2 - Présentation des variantes.....	6
6.3 – Visite sur Site.....	7
7 – Conditions de retrait du DCE, d'envoi ou de remise des plis.....	7
7.1 - Transmission sous support papier.....	7
7.2 - Transmission électronique	7
8 - Examen des candidatures et des offres	8
8.1 - Sélection des candidatures	8
8.2 - Attribution des marchés	8
8.3 - Suite à donner à la consultation	9
9 - Renseignements complémentaires	9
9.1 - Points de contact	9
9.2 - Procédures de recours	9

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne le marché suivant : Marché de fournitures et d'installation d'équipements de cuisine – Ce marché s'intègre dans le cadre des travaux prévus pour la réhabilitation et la rénovation énergétique du restaurant scolaire

1.2 - Mode de passation

Le présent marché public de fournitures est passé après mise en concurrence en la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-2, R2161-2, à R2161-5 du code de la commande publique

1.3 - Type et forme de contrat

La consultation porte sur la fourniture, la livraison, l'installation, les raccordements terminaux, les essais, la mise en service, la formation des utilisateurs et la remise du DOE des équipements de cuisine professionnelle du restaurant scolaire municipal de Grand-Champ, rue de la Madeleine, 56390 Grand-Champ. Elle comprend les études d'exécution et documents de réservation nécessaires, conformément au CCTP. Le marché est distinct des marchés de réhabilitation et de rénovation énergétique du bâtiment (descriptif des lots ci-après pour information) ; son exécution est coordonnée avec ceux-ci.

Pour information,

Lot n°01 – VRD – Aménagements Extérieurs
Lot n°02 – Démolitions - Maçonnerie
Lot n°03 – ITE - Charpente - Bardages
Lot n°04 – Menuiseries Extérieures
Lot n°05 – Etanchéité – Couverture et bardages métalliques
Lot n°06 – Serrurerie
Lot n°07 – Menuiseries Intérieures
Lot n°08 – Cloisons sèches – Doublages - Plafonds
Lot n°09 – Faux Plafonds
Lot n°10 – Carrelage – Revêtements muraux
Lot n°11 – Peinture - Finitions
Lot n°12 – Revêtements de sols souples
Lot n°13 – Ventilation
Lot n°14 – plomberie - Chauffage
Lot n°15 – électricité
Lot n°16 – Photovoltaïque
Lot n°17 – Elévateur
Lot n°18 – Géothermie

1.4 – Nomenclature

La classification du présent marché conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot unique	39221000-7	Équipements cuisine
------------	------------	---------------------

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 – Variantes et Prestations supplémentaires éventuelles

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les cinq PSE doivent être chiffrées séparément dans l'AE et la DPGF selon les exigences du CCTP :

Grand-Champ — Marché 2026-07 — RC modifié — Projet à valider

PSE n° 1 : quatre supports mobiles à plateaux à niveau constant, capacité de 150 plateaux chacun.

PSE n° 2 : deux chariots à verres à niveau constant avec six paniers chacun ; capacité à harmoniser avec le CCTP.

PSE n° 3 : quatre chariots porte-assiettes rehaussés, capacité de 200 assiettes chacun.

PSE n° 4 : deux chariots à couverts à deux étages, avec bac plastique à quatre compartiments.

PSE n° 5 — LAV07 : trois chariots à paniers à une pile.

L'acheteur décide, avant l'attribution, des PSE qu'il retient. Seules les PSE expressément retenues dans l'AE font partie du marché notifié. Les modalités de comparaison sont définies à l'article 8.2.

Le défaut de chiffrage d'une PSE exigée rend l'offre irrégulière, sous réserve des possibilités de régularisation prévues par le Code de la commande publique.

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

L'opération est conduite par la commune de 56 390 GRAND-CHAMP - 02 97 66 44 54

3.2 - Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du restaurant scolaire

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par l'agence PEP'S architecture

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par : Bureau Apave de Vannes56400 – Mr julien LEPORT

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par Bureau Apave de Vannes – Monsieur Erwan QUATREVAUX

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le marché prend effet à sa notification. Les délais des études, réservations, livraisons, installation, essais, formation et DOE sont définis au CCAP et au calendrier annexé. Les plans de réservations sont remis dans les délais fixés au CCAP, à harmoniser avec l'échéance du 15 décembre 2026 _ à adapter. Les éventuelles prolongations ou adaptations sont formalisées dans les conditions prévues au marché, le planning proposé par le candidat ne modifie pas à lui seul les délais contractuels.

Le calendrier prévisionnel d'exécution est fourni en annexe de ce document.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres + subventions

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le règlement de la consultation (RC)
- Les plans et planning
- Certificat de visite obligatoire (Date de visite imposée : le 14 ou 28 octobre 2026 – 10h00 sur site)

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'acheteur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

CANDIDATURE

Les candidats peuvent présenter les formulaires DC1 et DC2, un DUME ou des documents équivalents. Les renseignements demandés sont :

- Identification du candidat et, en cas de groupement, des membres et du mandataire.
- Déclaration sur l'honneur relative à l'absence de motifs d'exclusion et au respect des obligations applicables en matière d'emploi des travailleurs handicapés.
- Copie des jugements de redressement judiciaire, le cas échéant.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'assurance pour les risques professionnels.
- Chiffre d'affaires global et relatif aux prestations du marché sur les trois derniers exercices disponibles.
- Effectifs moyens annuels et encadrement sur les trois dernières années.
- Outillage, matériel et moyens techniques disponibles.
- Principales fournitures et prestations comparables réalisées au cours des trois dernières années, avec montant, date et destinataire public ou privé.

Les candidats peuvent justifier leurs capacités par tout moyen approprié dans les conditions réglementaires. Pour les capacités d'autres opérateurs invoqués dans leur offre, ils fournissent les justificatifs correspondants et la preuve de la mise à disposition des moyens nécessaires.

OFFRE

- AE complété et annexes, avec prix de base et prix séparés des cinq PSE.
- DPGF complétée pour la base et les cinq PSE.
- Mémoire technique répondant aux thèmes de l'article 8.2.
- Fiches techniques des équipements proposés, identifiés par les repères du CCTP et de la DPGF.
- Programme et planning prévisionnels, compatibles avec les délais contractuels.
- Certificat de visite.
- Déclarations des sous-traitants connus, le cas échéant.

Le CCAP et le CCTP ne sont pas à modifier par les candidats. La remise de l'offre implique la prise en compte de leurs exigences. Selon le dispositif de signature proposé au présent projet, la signature des pièces n'est pas exigée au dépôt ; l'attributaire signe l'AE avant la conclusion du marché.

6.2 - Présentation des variantes

Sans objet.

6.3 – Visite sur Site

Visite **OBLIGATOIRE** du site le **14 octobre 2026 10h00** ou le **28 octobre 2026 10h00** – Présence à confirmer auprès du service technique de la mairie de GRAND-CHAMP (02 97 66 44 54)

7 – Conditions de retrait du DCE, d'envoi ou de remise des plis

Le dossier de consultation des entreprises est disponible :

- en version électronique, à télécharger gratuitement sur le portail de la plate-forme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://marches.megalisbretagne.org>

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission sous support papier

Sans objet

7.2 - Transmission électronique

Les candidats adresseront leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur de l'acheteur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalisbretagne.org>

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'acheteur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.referencess.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Les offres sont examinées conformément au Code de la commande publique. En appel d'offres ouvert, aucune négociation n'est autorisée. Les offres inappropriées ou inacceptables sont éliminées ; les offres irrégulières peuvent être régularisées dans les conditions de l'article R. 2152-2, sans modification substantielle et à condition de ne pas être anormalement basses. À défaut de régularisation, elles sont éliminées. Les offres suspectées d'être anormalement basses font l'objet de la procédure contradictoire applicable.

Les critères sont : prix, 60 points ; valeur technique, 40 points.

PRIX — 60 POINTS

Note prix = $60 \times (\text{montant HT de l'offre admissible la moins chère} / \text{montant HT de l'offre analysée})$.

Les offres sont comparées sur un périmètre identique pour tous les candidats : base seule ou base augmentée des mêmes PSE selon la combinaison retenue par l'acheteur avant l'attribution. Le classement est établi sur la combinaison finalement retenue.

VALEUR TECHNIQUE — 40 POINTS

La valeur technique est appréciée globalement au regard du mémoire et des fiches techniques, selon les trois thèmes suivants, sans sous-pondération :

- Qualité des matériaux et équipements proposés au regard des exigences du CCTP.
- Qualité de la méthodologie : études, coordination, approvisionnement, installation, essais et adéquation avec les délais contractuels.
- Réduction des nuisances : stockage, protections, maintien de la propreté et gestion des déchets.

Les propositions complémentaires restent conformes au DCE et ne constituent pas des variantes.

La note totale est la somme des notes prix et technique. Les offres sont classées par ordre décroissant. Toute clarification ou correction d'erreur purement matérielle doit respecter l'égalité de traitement et ne peut conduire à une négociation ou à une modification substantielle de l'offre.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'acheteur se laisse la possibilité d'engager ou non des échanges avec toutes ou partie des entreprises ayant remis une offre conforme.

Les échanges ne peuvent se porter qu'à préciser le contenu d'une offre sans négociation conformément à l'article R2161-5 de la commande publique.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard **10 jours avant la date limite de réception des offres**.

Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'acheteur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalisbretagne.org>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification,

9.2 - Procédures de recours

Tribunal administratif de Rennes — 3 Cours de la Motte — CS 44416 — 35044 Rennes Cedex. Tél. : 02 23 21 28 28. Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr.

Les voies de recours comprennent :

- Référé précontractuel, dans les conditions des articles L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative, avant la signature du contrat.
- Référé contractuel, dans les conditions des articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du même code.
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, dans les conditions jurisprudentielles applicables, notamment dans les deux mois suivant les mesures de publicité appropriées.

Les renseignements sur l'introduction des recours peuvent être demandés au greffe du tribunal administratif de Rennes.